

2024/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°535 A**

**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

Entendu l'exposé de Madame Lucie Cziffra, doyenne d'âge de l'assemblée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-8 et L.2122-14 ;

Considérant la démission du maire, Monsieur Jean-François ONETO, prononcée par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du maire ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

DESIGNE Mesdames Laetitia DEVRIENDT et Anne-Marie CADART en qualité d'assesseurs du bureau de vote,

PREND EN COMPTE les candidatures de :

Madame Christine FLECK  
Monsieur Cyril GHOZLAND  
Madame Antoinette JARRIGE  
Monsieur Teddy ROBIN,  
Monsieur Bruno WITTMAYER

PROCEDE aux opérations de vote :

Nombre de votants :	34
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Bulletins blancs et nuls :	3
Suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16
Ont obtenu :	
Madame Christine FLECK	20 voix
Monsieur Cyril GHOZLAND	6 voix
Madame Antoinette JARRIGE	2 voix
Monsieur Teddy ROBIN,	1 voix
Monsieur Bruno WITTMAYER	2 voix

Madame Christine FLECK est élue Maire, au premier tour, à la majorité absolue des suffrages et immédiatement installée dans ses fonctions.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 6 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 6 décembre 2024

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE  
le 12/12/2024  
Application agréée E-legalite.com  
93\_DE-077-217703503-20241206-DELI\_535A\_2